



# LISTE DE PRIX 2024

EFFECTIVE AU 1 FÉVRIER 2024



La Centrale à béton BGO SA fait partie de la Plateforme  
La Plaine, concept unique et précurseur de re-recyclage  
des matériaux de chantiers



## Table des matières

<b>Le bon béton pour la bonne application</b>	PAGE 3
<b>Bétons à propriétés spécifiées selon la norme SN EN 206: 2013 +A2 :2021</b>	
<b>Sorte A / sorte B / sorte C / SCC</b>	PAGE 4
<b>Sorte G / Béton / Pieux et Pieux recyclés normés / Bétons recyclés normés</b>	PAGE 5
<b>Bétons non-normés, caverneux, BGO ECO-CIRCULAIRE® et mortiers</b>	PAGE 6
<b>Mortiers projetés (Gunité) / Tout-venant stabilisé / BGO ECO-CIRCULAIRE® stabilisé</b>	PAGE 7
<b>Bétons teintés / Béton légers et isolants / Fibres / Adjuvants / ciment</b>	PAGE 8
<b>Pompages</b>	PAGE 9
<b>Zones de transport par localité</b>	
<b>(par ordre alphabétique: Aclens &gt; Mauraz) 1/2</b>	PAGE 10
<b>(par ordre alphabétique: Mex &gt; Yens) 2/2</b>	PAGE 11
<b>Transports régie / Attente / Voyage</b>	PAGE 12
<b>Prestations hors des heures normales d'ouverture / Conditions de vente</b>	PAGE 13
<b>Conditions générales de vente</b>	PAGE 14 - PAGE 15
<b>Conditions générales de livraison pour le béton</b>	PAGE 16 - PAGE 17
<b>Team BGO / Horaires</b>	PAGE 18
<b>Aide à la commande des bétons par téléphone / Bulletin de commande centrale</b>	PAGE 19

## Les normes du béton

En Suisse, la norme en vigueur pour les ouvrages en béton est la norme SIA 262 «Construction en béton». Cette norme décrit les critères de classification, les exigences relatives au béton et les moyens de prouver sa conformité. Elle décrit par ailleurs de quelle manière le béton doit être mis en soumission, livré, examiné et comment les critères de conformité doivent être contrôlés.

### Le bon béton pour la bonne application

Pour vous aider dans le choix du bon béton normé, vous trouverez en **page 3** les recettes conseillées selon les applications dans la construction. Vous pouvez également trouver ce conseil en ligne à l'adresse suivante: [www.bgosa.ch/quel-beton-choisir](http://www.bgosa.ch/quel-beton-choisir)

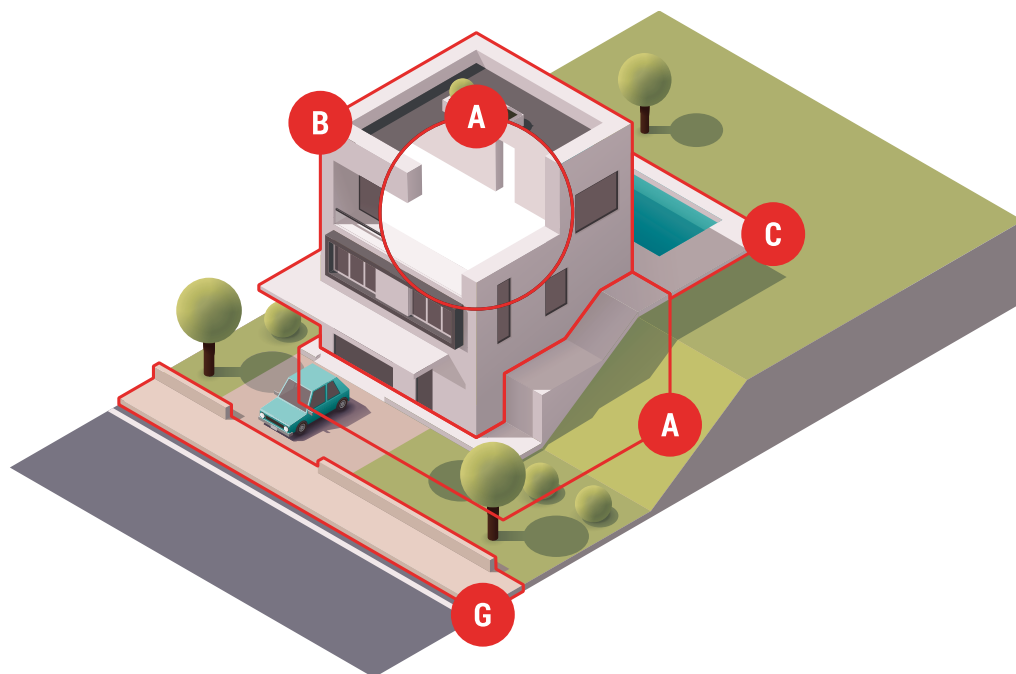
### Les spécialistes de BGO SA vous conseillent

Que vous soyez architecte, ingénieur, paysagiste, responsable communal ou encore privé, nous sommes à votre disposition pour vous aider dans vos choix selon les constructions que vous voulez entreprendre. Contactez-nous au **+41 79 375 36 96 (Marcos Damasio)**

### Les normes de bétons

<b>SIA 262</b>	Construction en béton; valable à partir du 01.01.2013
<b>SN EN 206:2013 +A2 :2021</b>	Béton-partie 1: spécifications, performances, fabrication et conformité; valable à partir du 01.05.2022
<b>SN EN 12620</b>	Granulats pour béton
<b>SIA EN 118-262</b>	Conditions générales pour la construction en béton
<b>SIA 2030</b>	Béton de recyclage (édition 01.11.2021)
<b>SIA MB 2042</b>	Recommandation sur la prévention de l'alcali-réaction RAG

## Sélectionnez la zone de vos travaux



## Recettes de béton correspondant aux zones de travaux

- A** **Béton pour les fondations et parois intérieures**  
(humide, rarement sec)  
**Sorte A242 / A222** PAGE 4
  
- B** **Béton pour locaux humides, halles ouvertes et façades extérieures abritées de la pluie**  
(humidité modérée)  
**Sorte B242 / B222 / B342** PAGE 4
  
- C** **Béton pour balcons, éléments de façade, murs de sous-sol et radiers**  
(alternativement sec et humide)  
**Sorte C342 / C322** PAGE 4
  
- G** **Béton pour dalles de parking, murs de soutènement et bordures de pont**  
(exposé aux eaux salines)  
**Sorte G341-5 GDS SIA / G321-5 GDS SIA / G341 GDS TFB / G321 GDS TFB** PAGE 5



Version en ligne

avec calculateur de coûts selon volume et recette

[www.bgosa.ch/quel-beton-choisir](http://www.bgosa.ch/quel-beton-choisir)

## BÉTONS À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES SELON LA NORME SN EN 206: 2013 +A2 :2021

Recette selon Norme	N° recettes	Classe de résistance	Classe d'exposition	Dimension max. des granulats	Teneur en chlorure	Classe de consistance	Ouvrabilité	Remarque	Prix HT départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
---------------------	-------------	----------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	-----------------------	-------------	----------	--

**SORTE A**

Sorte A	A141	C20/25	XC2	32	Cl 0,10	F3	Pompable		202.50
Sorte A	A222	C25/30	XC2	16	Cl 0,10	F4	Pompable		208.50
Sorte A	A241	C25/30	XC2	32	Cl 0,10	F3	Pompable		204.50
Sorte A	A242	C25/30	XC2	32	Cl 0,10	F4	Pompable		205.50

**SORTE B**

Sorte B	B221	C25/30	XC3	16	Cl 0,10	F3	Pompable		215.50
Sorte B	B241	C25/30	XC3	32	Cl 0,10	F3	Pompable		212.50
Sorte B	B242	C25/30	XC3	32	Cl 0,10	F4	Pompable		213.50
Sorte B	B342	C30/37	XC3	32	CL 0.10	F4	Pompable		222.50

**SORTE C**

Sorte C	C322	C30/37	XC4, XF1	16	Cl 0,10	F4	Pompable		230.00
Sorte C	C341	C30/37	XC4, XF1	32	Cl 0,10	F3	Pompable		226.00
Sorte C	C342	C30/37	XC4, XF1	32	Cl 0,10	F4	Pompable		227.00
Sorte C	C342-05	C30/37	XC4, XF1	32	Cl 0,10	F4	Pompable	monobéton	231.00

**BÉTONS AUTOPLAÇANT SCC**

SCC	B225	C25/30	XC3	16	Cl 0,10	SF2	Pompable		239.50
SCC	C325	C30/37	XC4, XF1	16	Cl 0,10	SF2	Pompable		247.50
SCC	C315	C30/37	XC4, XF1	8	Cl 0,10	SF2	Pompable		252.50

- Des bétons résistants à la RAG ainsi que d'autres types de béton sont disponibles, n'hésitez pas à nous contacter
- Transports des bétons normés seulement par camion malaxeur et production min 1 m<sup>3</sup>
- Les caractéristiques des recettes de béton à propriétés spécifiées ne peuvent pas être garanties pour des productions inférieures à 1 m<sup>3</sup>

## BÉTONS À PROPRIÉTÉS SPÉCIFIÉES SELON LA NORME SN EN 206: 2013 +A2 :2021

Recette selon Norme	N° recettes	Classe de résistance	Classe d'exposition	Dimension max. des granulats	Teneur en chlorure	Classe de consistance	Ouvrabilité	Remarque	Prix HT départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
---------------------	-------------	----------------------	---------------------	------------------------------	--------------------	-----------------------	-------------	----------	--

**SORTE G**

Sorte G	G321	C30/37	XC4, XD3, XF4	16	Cl 0,10	F3	Pompable	GDS TFB,	247.50
Sorte G	G341	C30/37	XC4, XD3, XF4	32	Cl 0,10	F3	Pompable		243.50
Sorte G	G321-5	C30/37	XC4, XD3, XF4	16	Cl 0,10	F3	Pompable	GDS SIA 262, valeur cible teneur en air 4%	259.50
Sorte G	G341-5	C30/37	XC4, XD3, XF4	32	Cl 0,10	F3	Pompable		255.50

**BÉTONS PIEUX ET PAROIS MOULÉES**

P2	I223	C25/30		16	Cl 0,10	F5	Pompable	En milieu humide	235.50
P2	I243	C25/30		32	Cl 0,10	F5	Pompable		229.50
P4	L223	C25/30		16	Cl 0,10	F5	Pompable	En milieu humide	224.50
P4	L243	C25/30		32	Cl 0,10	F5	Pompable		222.50

**NOUVEAU**
**BÉTONS RECYCLÉS NORMÉS ET PIEUX RECYCLÉS NORMÉS (SELON CAHIER TECHNIQUE SIA 2030 ; 2021)**

Sorte Eco	X-A241	C25/30	RC-C 25	32	Cl 0,20	F3	Pompable	E25*	199.50
Sorte Eco	Y-A241	C25/30	RC-C 50	32	Cl 0,20	F3	Pompable	E25*	198.50
Sorte Eco	X-C341	C30/37	RC-C 25	32	Cl 0,20	F3	Pompable	E30*	221.00
Sorte Eco	Y-C341	C30/37	RC-C 50	32	Cl 0,20	F3	Pompable	E30*	230.50

\* Classe de module d'élasticité

- Résistance au gel et sel de déverglaçage selon la méthode TFB pour les bétons sans air entraîné
- Antigél et retardateur de prise sont ajoutés sur demande et facturés en sus
- Des bétons résistants à la RAG ainsi que d'autres types de béton sont disponibles, n'hésitez pas à nous contacter
- Transports des bétons normés seulement par camion malaxeur et production min 1 m<sup>3</sup>
- Les caractéristiques des recettes de béton à propriétés spécifiées ne peuvent pas être garanties pour des productions inférieures à 1 m<sup>3</sup>

Dosage ciment Kg/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>	Dosage ciment Kg/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
<b>Bétons non-normés 0/16 - 0/32</b>		<b>Béton Caverneux 4/8, 8/16, 16/32</b>	<b>BGO ECO-CIRCULAIRE® non-normés RC-C 0/22</b>	<b>Mortiers 0/4 - 0/8</b>	
150	169.50	167.50	155.50	150	173.50
200	177.50	175.50	163.50	200	181.50
250	185.50	183.50	171.50	250	189.50
300	193.50	191.50	179.50	300	197.50
325	197.50	195.50	183.50	325	201.50
350	201.50	199.50	187.50	350	208.50
375	205.50	203.50	191.50	375	211.50
400	209.50	207.50	195.50	400	213.50
425	213.50	211.50	199.50	425	218.50
450	217.50	215.50	203.50	450	222.50

- Les prix ci-dessus se comprennent sans adjuvants ou produits supplémentaires, et sauf indication contraire du client, les produits ci-dessus sont livrés en consistance C1 (grue)
- Nous garantissons le dosage exact des divers composants
- Production minimum 0,200 m<sup>3</sup>
- Des bétons BGO ECO-CIRCULAIRE RC-M 0/22, dosage en ciment à définir, peuvent être produits sur demande (délai 48 heures)

MORTIERS PROJÉTÉS (GUNITE) / TOUT-VENANT STABILISÉS / BGO ECO-CIRCULAIRE® STABILISÉS

N° recette	Voie	Dosage en ciment kg/m <sup>3</sup>	Granulométrie	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
------------	------	------------------------------------	---------------	---

**Mortiers projetés (Gunite)**

GS350	sèche	350	0/8	211.50
GS400	sèche	400	0/8	219.50
GH350	humide	350	0/8	211.50
GH400	humide	400	0/8	219.50

Grave stabilisée 0/32-0/45 densité moyenne indicative 1,9 to./m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/to	BGO ECO-CIRCULAIRE stabilisé au ciment, 0/45, densité moyenne indicative 1.69 to./m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/to
---	-----------------------------	---	-----------------------------

**Grave stabilisée  
(sur demande préalable et sous réserve de disponibilité)**

**BGO ECO-CIRCULAIRE stabilisé  
(sur demande préalable et sous réserve de disponibilité)**

50	50.00	50	43.00
60	52.00	60	45.00
70	54.00	70	47.00
80	55.50	80	48.50
90	57.50	90	50.50
100	59.50	100	52.50

- Les recettes ci-dessus ne résistent pas aux attaques chimiques (sulfates)

## BÉTONS TEINTÉS / BÉTONS LÉGERS ET ISOLANTS / FIBRES / ADJUVANTS / CEMENTS

## Bétons teintés

Des recettes de béton teintés peuvent être produites sur demande. Contactez-nous pour vos futurs projets.

## Remarques

- Des essais préliminaires avec des gâchées de minimum 2 m<sup>3</sup> (à charge du client) sont conseillées afin de déterminer la bonne teinte et consistance du béton frais.
- La société BGO SA ne donne aucune garantie concernant l'aspect esthétique du béton teinté, ni sur l'uniformité de la teinte entre les étapes de bétonnage pour tous les facteurs non maîtrisés par le producteur de béton (type de coffrage, agent de démoulage, rajout d'eau lors du bétonnage et conditions météorologiques).
- Les volumes de production seront réalisés par m<sup>3</sup> complets et dans la mesure du possible en première heure de production.

## Bétons légers et isolants

N° recette	Masse volumique kg/m <sup>3</sup>	Prix départ centrale CHF/m <sup>3</sup>
Bétons légers	entre 500 et 1'900 kg / m <sup>3</sup>	Sur demande

Des recettes de béton contenant des granulats légers peuvent être établies sur demande dans un délai de 90 jours environ (temps nécessaires pour la mise au point de la formulation et la vérification du bon respect de tous les critères sur le béton frais et durci). N'hésitez pas à nous contacter pour vos futurs projets.

## Fibres

Type de fibres	Dosage kg/m <sup>3</sup> recommandé	Prix CHF/kg
Fibres polypropylènes pour mortier	0.9	27.50
Fibres polypropylènes pour béton	3.0	29.50
Fibres métalliques pour béton et gunite	20 - 50	sur demande

- Incorporation de produits fournis par le client (Fibres, pigments pour diverses couleurs, adjuvants ou autres): prix sur demande
- Autres Fibres et adjuvants: prix sur demande
- BGO ne facture pas le chauffage de granulats

## Adjuvants

Adjuvant	Dénomination	Dosage en % du poids du ciment	Prix CHF/kg
*Antigel (FS)	FS	1.0	4.00
Retardateur de prise (VZ)	VZ	0.2-3.5	4.50
Superplastifiant (FM)	FM	0.5-1.5	5.00

- \* Cet adjuvant n'a aucune influence sur la température de congélation de l'eau
- L'ajout de l'un des produits ci-dessus se fait sur demande du client et sera facturé en sus

## Ciments

Type de ciment selon la norme SN EN 197-1	Appellation fournisseur	Changement du type de ciment sur recette de base Plus-value HT CHF / 100 kg
CEM I 52.5 R	FLUVIO 5	6.00
CEM II/B-M (S-T) 42,5 R	Robusto 4R-S	6.50
CEM III/B 32,5 N HS LH	Modero 3B	10.50
Ciment blanc		sur demande

 Mesure de réduction des émissions CO<sub>2</sub> sur le ciment

Contribution environnementale: CHF 2.80/m<sup>3</sup> (peut être adaptée en cours d'année sur la base des tarifs appliqués par les fournisseurs de ciment, fixe du 1.01.24 au 30.06.24, adaptable au 2ème semestre)



Type	Volume	Temps	Prix
Forfait CHF (0 à 25 kms)	< 5 m <sup>3</sup>	Temps de pompage autorisé 1h30 max.	CHF 550.-
	5.25 -12 m <sup>3</sup>	Temps de pompage autorisé 2h00 max.	CHF 650.-
Pompages au m <sup>3</sup> (minimum 15.00m <sup>3</sup> /h)	12.25 à 15.75 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	45.00/m <sup>3</sup>
	16.00 à 20.75 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	40.00/m <sup>3</sup>
	21.00 à 30.75 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	36.00/m <sup>3</sup>
	31.00 à 50.75 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	33.00/m <sup>3</sup>
	51.00 à 100.75 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	30.00/m <sup>3</sup>
	101.00 à 199.75 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	27.00/m <sup>3</sup>
	Supérieur à 200.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	20.00/m <sup>3</sup>

## Tarifs de pompages

Les tarifs de pompages ci-dessus sont basés pour des livraisons «à bout de bras» sans ajout de tuyaux. Les tuyaux supplémentaires devront être définis et facturés en fonction de chaque cas. Le transport aller-retour, le montage, le démontage et nettoyage des tuyaux sont effectués par ou à la charge du client.

- **Amorce de pompage:** facturée séparément (sera déversée dans le coffrage ou selon directive du client).
- **Tuyaux (Ø 125mm, longueur 3 mètres/pièce)** jusqu'à 15 mètres: CHF 20.00/tuyaux, au-delà à convenir (le transport aller-retour, le montage, le démontage, y compris le nettoyage sont à la charge du client)
- **Temps supplémentaire de pompage:** CHF 250.00/heure
- **Déplacement intermédiaire sur le chantier:** CHF 160.00
- **Attente (camion pompe) sur chantier sans pompage:** CHF 175.00/heure
- **Attente (camion malaxeur) sur chantier sans pompage:** CHF 156.00/heure (30 min. comprises pour déchargement
- **Sous réserve du contrôle d'accessibilité par notre technicien**

## Remarques

- Le choix du type de camion pour le pompage est du ressort de la centrale à béton
- le choix du camion- malaxeur engagé soit 4 ou 5 essieux est du ressort de la centrale à béton, selon ses disponibilités.
- Le client doit s'assurer que le chantier soit normalement accessible au camion-pompe, en particulier en ce qui concerne la portance du terrain et le dégagement nécessaire (lignes électriques) pour déployer la flèche et les béquilles de stabilisation.
- Les éventuelles demandes d'autorisation pour une utilisation totale ou partielle du domaine public ou privé sont du ressort du client.
- La mise en place de protection contre les éclats de béton sur le sol ou contre les façades, murets, portails etc. ainsi que la pose éventuelle de signalisation, sont de la responsabilité du client. BGO SA décline toutes responsabilités en cas de problèmes liés au non-respect de ces conditions.

**Dans tous les cas, nos chauffeurs et machinistes ont l'obligation de noter les ajouts d'eau, les heures d'arrivées, de début de déchargement et fin de déchargement, éventuellement d'attente, et de départ de chantier sur les bulletins de livraison ET DE LES FAIRE SIGNER PAR UN RESPONSABLE DU CHANTIER.**

Code postal	Commune	Prix
1123	Aclens	26.50
1352	Agiez	44.50
1165	Allaman	42.50
1304	Allens	29.50
1143	Apples	35.50
1321	Arnex-sur Orbe	42.50
1042	Assens	37.50
1170	Aubonne	42.50
1144	Ballens	40.50
1372	Bavois	38.50
1092	Belmont-sur Lausanne	41.50
1038	Bercher	46.50
1149	Berolle	43.50
1042	Bettens	34.50
1145	Bière	43.50
1042	Bioley Orjulaz	34.50
1353	Bofflens	45.50
1041	Bottens	42.50
1172	Bougy-Villars	45.50
1035	Bournens	30.50
1034	Boussens	33.50
1121	Bremblens	29.50
1054	Bretigny-sur-Morrens	41.50
1164	Buchillon	45.50
1260	Burtigny	54.50
1030	Bussigny	32.50

Code postal	Commune	Prix
1136	Bussy-Chardonney	35.50
1148	Chavannes le Veyron	36.50
1022	Chavannes- près-Renens	33.50
1373	Chavornay	37.50
1033	Cheseaux sur Lausanne	34.50
1316	Chevilly	37.50
1134	Chigny	36.50
1127	Clarmont	34.50
1114	Colombier	32.50
1374	Corcelles-Chavornay	37.50
1082	Corcelles-le-Jorat	46.50
1304	Cossonay-Ville	32.50
1116	Cottens	33.50
1023	Crissier	32.50
1322	Croy	45.50
1148	Cuarnens	38.50
1053	Cugy	38.50
1306	Dail lens	31.50
1135	Denens	37.50
1026	Denges	31.50
1304	Dizy	34.50
1041	Dommartin	44.50
1040	Echallens	38.50
1026	Echandens	30.50
1112	Echichens	32.50
1376	Eclagnens	34.50

Code postal	Commune	Prix
1312	Eclépens	38.50
1024	Ecublens	30.50
1066	Epalinges	38.50
1186	Essertines-sur-Rolle	53.50
1037	Etagnières	35.50
1163	Etoy	42.50
1173	Féchy	43.50
1313	Ferreyres	38.50
1055	Froideville	44.50
1188	Gimel	50.50
1124	Gollion	28.50
1376	Goumoens- la-Ville	36.50
1117	Grancy	34.50
1008	Joux tens-Mézery	37.50
1326	Juriens	47.50
1308	La Chaux	35.50
1148	La Praz	42.50
1356	La Rusille	42.50
1315	La Sarraz	36.50
1175	Lavigny	39.50
1148	L'isle	38.50
1027	Lonay	32.50
1132	Lully	38.50
1307	Lussery-Villars	34.50
1167	Lussy-sur Morges	40.50
1148	Mauraz	37.50

Code postal	Commune	Prix
1031	Mex	29.50
1148	Moiry	41.50
1146	Mollens	41.50
1125	Monnaz	34.50
1052	Mont sur Lausanne	39.50
1174	Monterod	47.50
1148	Mont-La-Ville	42.50
1147	Montricher	42.50
1185	Mont-sur-Rolle	42.50
1110	Morges	34.50
1054	Morrens	36.50
1041	Naz	44.50
1350	Orbe	41.50
1317	Orny	39.50
1377	Oulens sous Echallens	33.50
1142	Pampigny	35.50
1094	Paudex	43.50
1059	Peney-le-Jorat	49.50
1305	Penthalaz	32.50
1303	Penthaz	29.50
1375	Penthéréaz	38.50
1166	Perroy	45.50
1174	Pizy	45.50
1041	Poliet-Pittet	43.50
1041	Poliez-le-Grand	41.50
1318	Pompaples	38.50

Code postal	Commune	Prix
1028	Préverenges	33.50
1008	Prilly	38.50
1009	Pully	43.50
1020	Renens	36.50
1024	Renges	31.50
1128	Reverolle	35.50
1180	Rolle	43.50
1323	Romainmôtier	45.50
1032	Romanel sur Lausanne	37.50
1122	Romanel sur Morges	28.50
1040	Saint-Barthélemy	36.50
1176	Saint-Livres	42.50
1187	Saint-Oyens	54.50
1162	Saint-Prex	39.50
1189	Saubraz	47.50
1304	Senarclens	32.50
1141	Sévery	33.50
1188	St-George	50.50
1113	St-Saphorin-s-Morges	31.50
1025	St-Sulpice	34.50
1043	Sugnens	42.50
1036	Sullens	31.50
1180	Tartegnin	44.50
1131	Tolochenaz	37.50
1337	Vallorbe	51.50
1126	Vaux-sur-Morges	34.50

Code postal	Commune	Prix
1029	Villars St Croix	30.50
1148	Villars-Bozon	37.50
1040	Villars-le-Terroir	41.50
1168	Villars-sous-Yens	38.50
1058	Villars-Tiercellin	45.50
1418	Vuarrens	42.50
1134	Vufflens le Château	38.50
1302	Vufflens-la-Ville	26.50
1115	Vullierens	30.50
1169	Yens	39.50

- Pour la région Lausannoise, ou autres localités ne figurant pas sur cette liste merci de contacter l'administration.

Type de camions	Régie - CHF/heure	Attente - CHF/heure
Camion malaxeur 4 ou 5 essieux	200.00	156.00
Camion pompe	250.00	175.00
Camion malaxeur pompe	295.00	205.00
Camion silo 2 essieux (max. 4m <sup>3</sup> de béton ou 9 to.)	150.00	130.00
Camion silo 3-4 essieux	180.00	130.00
Camion basculant 2 essieux "solo" (max. 4m <sup>3</sup> )	140.00	110.00
Camion basculant 3-4 essieux	165.00	130.00
Camion basculant 5 essieux	180.00	130.00
Camion malaxeur tapis	272.00	

## Conditions de transports

- Le temps facturé au tarif régie s'entend depuis la mise à disposition sur notre site jusqu'à son retour y compris les temps de nettoyage
- Nous nous efforçons de respecter les horaires convenus, mais n'engageons pas notre responsabilité pour des dégâts pouvant résulter d'un début d'intervention retardée. Des cas de forces majeures et pannes d'installation, qu'elles qu'en soient les causes, des encombrements ou restrictions de circulations, ainsi que l'impossibilité d'intervention indépendante de notre volonté nous dégagent de nos obligations pour la durée de ces incidents.
- En aucun cas nous ne pouvons être contraints à la fourniture de dédommagements ou autres prestations compensatoires. En particulier, nous ne pouvons pas être rendus responsables de dégâts directs ou indirects sur l'ouvrage, suite à des incidents techniques tels que pannes de machine, bourrage de la conduite ou autres.
- Le chantier doit être aménagé de façon à pouvoir recevoir sans problème des camions de 18 à 40 tonnes et d'une largeur de 2.55 m'. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dégâts aux revêtements de sol.
- Toutes les commandes passées avant 16h00 sont prioritaires, les autres seront exécutées selon nos disponibilités, pour ces dernières, nous déclinons toutes responsabilités pour d'éventuels retards.
- Pour être prise en considération, toute réclamation est à mentionner sur le bulletin de livraison, dûment validé par la signature du client.

## PRESTATIONS HORS DES HEURES NORMALES D'OUVERTURE / CONDITIONS DE VENTE

## Prestations hors des heures normales d'ouverture

De nuit		De jour	
Lundi à Samedi - 18h00 à 7h00	Samedi à Lundi - 18h00 à 7h00	Samedi - 7h00 à 18h00	Dimanche et jour fériés - 7h00 à 18h00
<b>Ouverture de la centrale (avec opérateur)</b>			
CHF 1'900.-/forfait	CHF 2'250.-/forfait	CHF 1'900.-/forfait	CHF 2'250.-/forfait
<b>Camion à cuve agitatrice (camion malaxeur) (avec chauffeur)</b>			
CHF 700.-/forfait par camion	CHF 990.-/forfait par camion	CHF 700.-/forfait par camion	CHF 990.-/forfait par camion
<b>Camion pompe (avec chauffeur)</b>			
CHF 1'100.-/forfait par camion	CHF 1'250.-/forfait par camion	CHF 1'100.-/forfait par camion	CHF 1'250.-/forfait par camion

Toute production devant se réaliser dans les plages horaires ci-dessus, nécessitent un préavis de 5 jours ouvrables (planification et demandes d'autorisations). Les prix forfaitaires indiqués dans le tableau ci-dessus s'appliquent en supplément des prix de béton et de transports de la liste de prix ou de l'offre.

## Conditions de vente et de paiement

<p><b>Commandes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Afin de vous garantir un service de livraison optimum, nous vous prions de passer vos commandes la veille jusqu'à 11h00, les commandes passées après ce délai seront exécutées selon nos disponibilités</li> <li>Pour des raisons de qualité, toutes les commandes téléphoniques sont enregistrées</li> <li>Prix pour particuliers + 15% pour les bétons, fibres, adjuvants</li> </ul> <p><b>Quantités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La quantité de production minimum est de 0.200 m<sup>3</sup> pour les bétons non normés et de 1 m<sup>3</sup> pour les béton normés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la quantité minimum facturée est de min. :           <ul style="list-style-type: none"> <li>6,5 m<sup>3</sup> / malaxeur 5 essieux</li> <li>6 m<sup>3</sup> / malaxeur 4 essieux</li> <li>5,5 m<sup>3</sup> / malaxeur 3 essieux</li> <li>6 m<sup>3</sup> / basculant 4-5 essieux</li> </ul> </li> <li>Garanties selon conditions générales de livraison ASGB janvier 2016</li> </ul> <p><b>Livraisons</b></p> <p>Le choix du type de camion est du ressort de la centrale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le temps d'attente sera facturé au tarif « attente », le temps de déchargement compris dans le prix de transport est de:           <ul style="list-style-type: none"> <li>30 minutes pour les camions malaxeurs 5 essieux</li> <li>20 minutes pour les camions malaxeurs 3-4 essieux</li> <li>10 minutes pour les camions basculants</li> </ul> </li> <li>le temps de déchargement supplémentaire sera facturé au tarif « attente »</li> <li>Horaire d'ouverture selon affichage sur le site, week-ends et jours fériés et nuits sur demandes préalables</li> </ul>	<p><b>Conditions de paiement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>30 jours net sans escompte</li> <li>TVA non comprise</li> <li>Intérêt de retard 5% dès le 35<sup>ème</sup> jour</li> </ul>
---	--	--

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 1/2

### Généralités

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société BGO SA, route de la Venoge 11, 1302 Vufflens-la-Ville et de ses clients dans le cadre de toutes les relations commerciales : fournitures, transports, pompages de béton etc.

Toutes prestations accomplies par BGO SA, impliquent l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux conditions générales de l'ASGB (Association Suisse des Graviers et Bétons). La version des conditions générales de vente valable au moment de la commande s'applique.

Ses présentes conditions concernent uniquement la vente. Les conditions générales de livraison pour le béton sont à consulter dans notre liste de prix publics sur notre site [www.bgosa.ch](http://www.bgosa.ch).

### Prix courants et offres

Les prix de nos prestations sont à la disposition du client :

- Selon la liste des prix publics sur [www.bgosa.ch](http://www.bgosa.ch)
- Sur demande par e-mail à l'adresse [admin@bgosa.ch](mailto:admin@bgosa.ch)
- Sur demande pour un devis/offre à l'adresse [sburnet@bgosa.ch](mailto:sburnet@bgosa.ch)

Les prix appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en CHF et calculés hors taxes. S'y ajoute les taxes et redevances en vigueur à la date du paiement qui sont répercutées sur les tarifs en cas de changement. Toutes commandes impliquent donc l'adhésion aux prix, que ce soit ceux indiqués par une

offre spécifique ou ceux indiqués dans notre liste de prix public.

Les prix et les conditions restent valables jusqu'à révocation ou jusqu'à publication de nouveaux prix courants ayant une validité générale.

La validité d'offres particulières est limitée à 1 mois, sous réserve de conventions spéciales.

### Modalités et conditions de paiement

Sont mis à disposition du client les moyens de paiement suivants :

- Paiement d'avance par virement bancaire
- Paiement à nos locaux par carte, cash ou TWINT
- Sur facture (seulement possible avec un compte client)

L'ouverture d'un compte n'est pas automatique. Toutefois et selon le volume de béton souhaité, il est possible de réaliser une demande d'ouverture de compte client sur notre site internet ou par e-mail.

Le délai d'ouverture est de 48 heures. Aucune décision ne sera prise sans un extrait vierge du registre du commerce et/ou de l'office des poursuites datant de moins de 3 mois. BGO SA se réserve le droit de refuser une demande d'ouverture de compte si les exigences requises ne sont pas suffisantes et/ou remplies. En cas de refus, les livraisons seront réalisées avec les modalités de paiement à disposition.

Avec un compte client, la facturation est bimensuelle et les factures sont payables à 30 jours. Passé ce délai, un intérêt de retard de 5% sera perçu. Des réclamations concernant une livraison n'autorisent

pas l'acheteur à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons. Après l'expiration du délai de paiement et des moyens légaux restés sans réponse, BGO se réserve l'inscription du droit de gage immobilier des artisans de la construction.

En cas de litiges financiers rencontrés, avec ou sans compte client, BGO SA peut exiger un paiement d'avance à la commande ou un paiement direct à nos locaux, par carte, cash ou twint.

Dans le cas où des poursuites sont engagées, BGO SA se réserve le droit de refuser toutes nouvelles commandes avant le règlement des arriérés.

### Prise de commande

Les commandes doivent être effectuées par téléphone au +41 21 869 06 61 la veille, jusqu'à 11.00 heures au plus tard. Les commandes antérieures ont la priorité pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'indications précises et spécifiques concernant la sorte de béton (selon norme déterminante SN EN 206), la quantité de béton, le mode de mise en place et la consistance désirée ainsi que du programme des livraisons. Les commandes et les livraisons échelonnées sont toujours acceptées conformément aux possibilités de livraisons dans chaque cas.

Une commande ne sera validée qu'après vérification des modalités et conditions de paiement prévues.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2/2

La quantité de production minimum est de 0.200 m<sup>3</sup> pour le béton non-normé et 1 m<sup>3</sup> pour le béton normé. La quantité minimum facturée est de:

- 6,5 m<sup>3</sup> par malaxeur 5 essieux
- 6 m<sup>3</sup> par malaxeur 4 essieux
- 5,5 m<sup>3</sup> par malaxeur 3 essieux
- 6 m<sup>3</sup> par basculant 4-5 essieux

Le choix du type de camion est du ressort de la centrale. Le temps d'attente, de déchargement prolongé compris dans le prix de transport est de 30 minutes pour les camions malaxeurs 5 essieux, de 20 minutes pour les camions malaxeurs 3-4 essieux et de 10 minutes pour les camions basculants. Le temps supplémentaire sera facturé au tarif «attente».

### Réalisation des prestations

Le client reconnaît avoir pris connaissance des prix proposés par BGO au moment de passer commande ou de se présenter sur site. En cas de condition spécifique, l'offre de prix personnalisée doit être signée et retournée par le client avant réalisation des prestations.

À chaque prestation réalisée, un bulletin de livraison est transmis au client ou à toutes les personnes autorisées par le client à les recevoir. Ces bons doivent être signés à chaque prestation. Dans le cas d'une réalisation de prestation en l'absence du client ou de l'un de ses représentants, le bon est reconnu par le client sans signature, et il relève de la responsabilité du client d'exiger dans un délai de 48 heures

l'envoi des bons relatifs à cette prestation.

BGO ne saurait être tenu pour responsable de la perte d'un bulletin transmis à un client, un de ses employés, sous-traitants, ou tout autre représentant. BGO se met en revanche à la disposition du client pour lui renvoyer une copie du bon en cas de besoin.

Pour plus de détails, merci de consulter nos conditions générales de livraison pour le béton sur notre site internet aux pages 16 et 17 de notre liste de prix.

### Force majeure

La responsabilité de BGO ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur et imprévisible.

### Droit applicable et for

Les présentes CGV sont régies par le droit suisse. Le for judiciaire est établi à Lausanne, Suisse. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

Par sa signature, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepte les présentes conditions générales de vente, pour toutes prestations confiées à BGO SA.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON POUR LE BÉTON 1/2



Toutes les commandes de livraison de béton sont exécutées conformément aux conditions générales ci-après. Par la commande, le client accepte les conditions de livraison. Des conditions divergentes sont valables uniquement si la centrale à béton les a confirmées par écrit.

Les normes en vigueur sur lesquelles se base la commande sont déterminantes pour les propriétés du béton frais, ainsi que pour la qualité du béton durci et des contrôles. Les livraisons de béton s'effectuent conformément à la norme SIA 262. Sont applicables pour les essais du béton frais et du béton durci les normes d'essais récapitulées dans les normes SIA 262/1 et SN EN 206.

### 1. Prix courants et offres

Les prix de base des prix courants imprimés sont valables, sous réserve de conventions spéciales, exclusivement pour les entreprises de construction. Les prix et les conditions cités restent valables jusqu'à révocation ou jusqu'à publication de nouveaux prix courants ayant une validité générale.

Ils n'acquièrent la force obligatoire qu'avec l'acceptation d'une commande qui nous est passée sur la base de ces prix courants. La validité d'offres particulières est limitée à 6 mois, sous réserve de conventions spéciales.

Tous les prix s'entendent pour livraison départ centrale à béton, sans TVA. Les prix au m<sup>3</sup> se réfèrent au m<sup>3</sup> de béton mis en place.

En outre, les prix sont valables pour des achats et des livraisons pendant les heures d'ouverture de la centrale à béton. Des livraisons en dehors de ces heures ne sont exécutées que selon entente préalable et moyennant des suppléments adéquats. Au cas où l'on convient d'une livraison franco chantier, le prix de transport convenu est valable pour le parcours d'acheminement le plus court, praticable sans problème, et pour la prise en charge immédiate du béton par le client. Un temps d'attente supplémentaire pour le véhicule et le personnel peut être facturé en sus.

Pendant les mois d'hiver, du 1er décembre à fin février, un supplément peut être porté en compte. Dans les régions avec des conditions climatiques extrêmes, par exemple les régions de montagne, une autre période peut être déterminée.

### 2. Passation et acceptation de la commande

Les commandes doivent être effectuées la veille jusqu'à 16.00 heures au plus tard. Les commandes antérieures ont la priorité pour la livraison. Lors de la commande, la centrale à béton a besoin d'indications précises et spécifiques concernant la sorte de béton (selon norme déterminante SN EN 206), la quantité de béton, le mode de mise en place et la consistance désirée ainsi que du début et du programme des livraisons. Les commandes et les livraisons échelonnées sont toujours acceptées conformément aux possibilités de livraison dans chaque cas.

Si lors de la commande, un béton à performances spécifiées est exigé, conformément à SIA 262, il faut indiquer les propriétés selon

SN EN 206 ou la sorte de béton selon CAN.

Si le client exige, conformément à SIA 262, du béton à composition prescrite, des analyses détaillées relatives à la faisabilité s'avèrent indispensables entre planificateur, client et centrale à béton. Concernant le béton à composition prescrite, la centrale à béton garantit exclusivement la composition correcte du mélange de béton dans le cadre des tolérances définies par la SN EN 206.

Pour la compétence relative à des modifications, il faut prévoir des instructions précises. Au cas où des essais préalables s'avèrent nécessaires pour la fabrication d'un béton, les coûts sont, après entente préalable, à la charge de l'acheteur.

### 3. Adjuvants et ajouts

L'adjonction d'adjuvants au béton, concernant le choix du produit et son dosage, est l'affaire de la centrale à béton. Si l'acheteur exige des produits et/ou des dosages déterminés, seul le respect du mélange demandé est garanti. Dans ce cas, toute responsabilité pour l'effet escompté de ces additifs, de même que le risque de conséquences dommageables pour le comportement du béton, sont rejetés. Dans ces circonstances, la centrale à béton est en droit de porter en compte une majoration pour frais supplémentaires.

Lors de commandes de béton selon des performances particulières, conformément à SIA 262, toute garantie relative aux propriétés du béton s'éteint automatiquement si l'acheteur prescrit l'utilisation d'un adjuvant ou d'une matière première déterminés.



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LIVRAISON POUR LE BÉTON 2/2

### 4. Livraison

Les indications relatives au moment de livraison se comprennent toujours, compte tenu d'une exploitation éventuelle aux heures de pointe, avec une tolérance d'une demi-heure. Si un retard plus important est inévitable par suite de raisons imprévisibles, telles que panne de courant, manque d'eau, défectuosité de machine, livraison non effectuée ou cas de force majeure, l'acheteur doit en être informé immédiatement, (avec la possibilité de se faire livrer) en offrant éventuellement la possibilité d'une livraison par d'autres centrales à béton. Toutefois, aucune responsabilité ne peut être assumée pour un temps d'attente éventuel ou d'autres dommages directs ou indirects. Le client est tenu de signaler immédiatement à la centrale à béton d'éventuels retards dans la réception des matériaux. S'il néglige de le faire, il est responsable de la détérioration des matériaux qui en résulte et d'autres conséquences de la demeure.

### 5. Garantie

La centrale à béton garantit la livraison de la quantité et de la qualité conformes à la commande.

Sont déterminants pour la justification de la qualité du béton, les essais du béton selon SIA 262/1 et SN EN 206 et avec les éprouvettes préparées par la centrale à béton ou en présence d'un représentant de cette dernière. L'uniformité de couleur du béton livré ne peut être garantie que sur la base d'une convention écrite y relative.

En vertu de cette garantie, la centrale à béton s'engage – une réclamation en temps utile et objectivement fondée étant présumée – à

remplacer gratuitement le béton faisant l'objet d'une contestation ou, si le matériau est utilisable dans certaines limites, à accorder une réduction de prix adéquate.

Est aussi assumée dans ce contexte la responsabilité pour des dommages causés aux ouvrages construits avec le béton livré, à la condition que ces dommages doivent être attribués de manière probante à la qualité déficiente du béton, et qu'en plus, l'acheteur encoure la responsabilité pour les dommages subis. Pour d'autres dommages directs ou indirects, toute responsabilité est exclue.

### 6. Réclamation pour défauts

Il incombe à l'acheteur de contrôler, lors de la livraison du béton, si :

- a) l'indication sur le bulletin de livraison correspond à sa commande
- b) la livraison présente des défauts apparents lors de livraison franco chantier. Est valable comme délivrance la remise sur le site de construction, et lors de livraison départ usine, le chargement du béton sur le camion. Afin que la centrale à béton puisse vérifier le bien-fondé d'éventuelles réclamations, ces dernières doivent être déposées autant que possible avant la mise en place du béton dans le coffrage. Les défauts qui ne peuvent pas être constatés lors de la livraison, doivent faire l'objet d'une réclamation, immédiatement après avoir été découverts. Si le client a des doutes quant à la qualité du béton livré et qu'un éclaircissement immédiat n'est pas possible, il est tenu de prélever une éprouvette.

La centrale à béton doit être invitée d'emblée à assister au prélèvement de l'éprouvette. Le résultat de cet essai n'est reconnu par la

centrale à béton que si on a procédé au prélèvement de l'éprouvette immédiatement après la livraison et conformément aux prescriptions de la norme SN EN 206, et que l'éprouvette a été envoyée à un office de contrôle reconnu pour appréciation. Si le test démontre que la réclamation est fondée, la centrale à béton se charge des coûts de l'essai. Sinon, ils doivent être supportés par le client.

### 7. Conditions de paiement

Sont valables pour le paiement des livraisons facturées et des frais accessoires, tels que temps d'attente, supplément d'hiver, etc., sous réserve d'autres conventions écrites, les conditions de paiement indiquées dans le prix courant. Toutes les livraisons sur le même chantier sont considérées comme livraisons successives, indépendamment de la durée ou des interruptions dans les achats.

La centrale à béton se réserve la possibilité de facturation partielle. Des réclamations concernant une livraison n'autorisent pas l'acheteur à surseoir au règlement de factures échues relatives aux autres livraisons. Après expiration du délai de paiement, la centrale à béton se réserve l'inscription du droit de gage des artisans de la construction.

### 8. Lieu d'exécution et for judiciaire

Le lieu d'exécution et le for judiciaire sont, également lors de livraison franco chantier, le domicile légal de la centrale à béton. Les jugements en cas de litige sont de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires.

Vufflens-la-Ville, février 2024

**Le Team**

**Direction**

**Styves Burnet**

☎ +41 21 869 06 60

📱 +41 79 459 87 38

✉ sburnet@bgosa.ch

**Administration**

**Céline Coquier**

☎ +41 21 869 06 60

✉ admin@bgosa.ch

**Comptabilité**

**Sandra Ramel**

☎ +41 21 869 06 66

✉ compta@bgosa.ch

**Conseils techniques clients**

**Marcos Damasio**

☎ +41 21 869 06 60

📱 +41 79 375 36 96

✉ mdamasio@bgosa.ch

**Fabrication et commande de béton**

**Commande**

☎ +41 21 869 06 61

**Correspondance**

**BGO SA**

📍 Route de la Venoge 11  
1302 Vufflens-la-Ville

☎ +41 21 869 06 60

✉ admin@bgosa.ch

**Horaires 2024**

Fermeture annuelle du jeudi 19 décembre 2024 à 16h00 au mardi 07 janvier 2025 à 7h30

Périodes	Durée journalière	Production béton	Réception commandes	Administration bureaux
Janvier à Mars	7h30	7h30-11h45 / 12h45-16h00	7h00-12h00 / 13h00-16h30	7h30-12h00 / 13h00-16h30
Avril	8h15	7h00-11h45 / 12h45-16h15		
Mai à Septembre	9h15	6h30-11h45 / 12h45-16h15		
Octobre	8h15	7h00-11h45 / 12h45-16h15		
Novembre - Décembre	7h30	7h30-11h45 / 12h45-16h00		

## Aide à la commande des bétons par téléphone

Merci de remplir les cases avant de téléphoner aux commandes: 021 869 06 61	
Date Bétonnage:	Mur / radier / fondation / dalle / escalier / bordure
Client:	Pente → Consistance ? F1 F2 F3 F4 F5 F6 SF
N° de chantier:	Béton: Sorte A / B / C / D / E / F / G / I
Adresse:	Dmax: 0/8 0/16 0/32
Ville:	Mise en place: Pompe Grue Autre:
Tél. responsable:	Classe de résistance:
Recette:	Classe d'exposition:
Quantité en m³:	Antigel, retardataire:
Heure sur chantier:	Ecart entre les camions:
Malaxeurs / basculants	Pompe à béton: Visite?
<p>En cas de doute ou pour un conseil: Marcos Damasio au 021 869 06 63 ou au 079 375 36 96</p>	

## Bulletin de commande centrale

CLIENT:		Quantité en m³:		
N° et nom chantier:		Plaque véhicule:		
Adresse chantier:		Type véhicule:		
Non normé	Ciment (kg/m³)	Granulométrie	Ajouts / additions	
<input type="radio"/> Béton	<input type="radio"/> 150	<b>Mortier</b>	<input type="radio"/> 0/4	Retarder .....h
<input type="radio"/> BGO Eco-Circulaire *	<input type="radio"/> 200		<input type="radio"/> 0/8	
<input type="radio"/> Mortier	<input type="radio"/> 250	<b>Béton</b>	<input type="radio"/> 0/16	<input type="radio"/> Antigel 1%
<input type="radio"/> Caverneux	<input type="radio"/> 300		<input type="radio"/> 0/22 *	<input type="radio"/> Plastifiant 0.5%
<input type="radio"/> Gunite sèche	<input type="radio"/> 325		<input type="radio"/> 0/32	<input type="radio"/> Fibres
<input type="radio"/> Malaxeurs/basculants	<input type="radio"/> 350	<b>Caverneux</b>	<input type="radio"/> 4/8	<b>Consistance / plasticité</b>
	<input type="radio"/> 375		<input type="radio"/> 8/16	<input type="radio"/> Bordures
	<input type="radio"/> 400		<input type="radio"/> 16/32	<input type="radio"/> Sec
	<input type="radio"/> Autre		<input type="radio"/> Autre	<input type="radio"/> Plastique
* Eco-circulaire = appellation BGO pour béton recyclé				<input type="radio"/> Mouillé
Remarques / demandes particulières:				
Date:	Nom et Prénom:	Signature:		

